

La Sacrée Congrégation a eu l'occasion de revenir sur cette question, et sur la demande de l'Académie de liturgie romaine, a défini les points suivants qui lui avaient été déférés :

Les évêques soit diocésains ou résidentiels, soit titulaires, peuvent-ils porter la croix pectorale découverte partout où ils sont ?
Affirmativement.

L'usage contraire a été assez répandu en France, et peut être l'y est-il encore. Voici ce qu'en dit Benoit XIV dans la lettre à laquelle il a été fait allusion : " Le signe distinctif de la dignité épiscopale est la croix pectorale, et on ne trouve point dans le droit canonique, on ne lit dans aucune constitution de Nos prédécesseurs une défense de porter la croix pectorale aux évêques qui se trouvent dans les diocèses des patriarches, archevêques et primats. Ces maîtres de cérémonies (de Lisbonne) auront pris cette erreur de quelques maîtres de cérémonies de Rome, ignorants des lois canoniques, et qui ont défendu aux évêques de porter la croix. Nous avons cependant toujours accueilli tout évêque qui s'est présenté à Nous avec la croix, comme il est plus souvent arrivé avec les prélats d'outre-monts qui n'ont point prêté l'oreille à leurs insinuations."

Mais la croix étant un vêtement liturgique, doit se mettre à sa place, c'est-à-dire sur l'aube ; puis le prélat prend l'étole, qu'il ne croise pas puisqu'il a sur la poitrine le signe de la rédemption, et la recouvre de la dalmatique, dans les offices pontificaux, ou de la chasuble. Or, on demandait si les évêques pouvaient porter sur les ornements sacerdotaux soit la croix, soit le gland qui l'attache au cou et pend par derrière.

La réponse est négative. La croix doit rester sous les vêtements sacrés, et le Souverain Pontife lui-même ne déroge point à cette loi.

Le décret ci-dessus a été rendu le 20 juin 1899.

—Le Saint-Père a annoncé à un personnage étranger, au curé suisse, M. l'abbé Cattat, son ferme propos de publier, au seuil du nouveau siècle, une Encyclique, synthèse et couronnement de toutes les Encycliques du pontificat. Idée superbe : outre l'enseignement, l'historien futur trouvera sans fatigue le lien, l'ordonnance et le développement des idées.

—On annonce la prochaine arrivée à Rome du grand-duc de Mecklembourg, Friederick Franz IV, qui viendrait passer une année à l'Université romaine, déjà fréquentée par Guillaume II quand il était étudiant.